

**Complément d'avis n° 2021/04-04
relatif à l'accréditation de
l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet

Accréditation sous réserve émise dans l'Avis n°2021/04-04 concernant l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen, portant sur « la transmission avant le 15 juillet 2021 d'un syllabus complet pour la spécialité Génie industriel, et de compléter le syllabus de la spécialité Informatique concernant les projets et les périodes en entreprise. ».

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École nationale supérieure d'ingénieurs de Caen,
- Vu la note de synthèse établie par Véronique RAIMBAULT, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 14 septembre 2021,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :

La Commission prend acte favorablement des documents transmis et se prononce en faveur de la levée de la réserve formulée dans son Avis n° 2021/04-04.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 14 septembre 2021.



La présidente,
Elisabeth CREPON